



Suppression RSA et radiation CAF

Par **PAETMANO**, le **08/03/2021** à **13:07**

bonjour

j'ai été radiée de la CAF et mon RSA supprimé depuis janvier 2019! Motif : je n'avais pas retourné ma déclaration de ressources 10-11-12/19 en tps et en heure. Ce que j'ai fait le 06/01/20.

Après plusieurs courriers à la CAF, celle-ci reconnaît son erreur s'engage à me verser les arriérés dus et réouvre mon droit au RSA. Juste pour un mois! Ceci se passe en 09/19. Après réclamation, courrier et déplacement en personne la CAF confirme ma radiation pour le même motif et donc la suppression du RSA.

Le 6/08/20 je dépose un dossier au TA.

Je reçois en date du 18/01/21 un courrier de la CAF contestant ma demande de rétablissement de la Prime D'activité !!! À laquelle bien sûr je n'ai pas droit et dont il n'est absolument pas question. Explication de la CAF : courrier de notification de fin de RSA génère automatiquement fin de droit à la prime d'activité !!!!

INCOHERENCE !

Depuis 01/2019 je n'ai aucun revenu. Je suis hébergé chez mes parents qui touchent une petite retraite. Je ne peux même pas les aider dans leur quotidien!!

En faisant des recherches je suis tombé sur votre site et ma question est

puis-je demander selon ce qui est indiqué sur votre site l'annulation de la décision de la CAF, la réouverture de mes droits et le paiement des arriérés ?

Je vous remercie pour votre réponse

naturellement j'ai fourni au TA tous les courriers échangés avec la CAF. Ainsi que toutes mes déclarations de revenus faites en temps et en heure ?

MN P.

Par **youris**, le **08/03/2021** à **17:03**

bonjour,

si vous avez déposé un recours au tribunal administratif , vous devez attendre sa décision.

mais vous auriez pu saisir le médiateur de votre CAF et/ou la commission de recours amiable.

salutations

Par **PAETMANO**, le **08/03/2021** à **18:45**

Merci bcp

C ce que j'ai fait et cela n'a pas abouti. Il ne me restait plus que le recours au TA.